

N°26

Janvier 2012

LOU BECAN



Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Le Mot du Maire

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le samedi 14 janvier 2012
à 18h à la salle de réunion
suivis d'un apéritif.

En ce début d'année, je tiens tout d'abord à vous adresser mes meilleurs vœux pour 2012. Dans un contexte qu'on nous promet morose, puissiez-vous trouver la santé, la sérénité et bien des motifs de satisfactions et d'épanouissement. Une pensée particulière pour les proches et amis d'Hélène Né-

grel, institutrice de Saint-Julien décédée en octobre, et notamment pour ses deux filles, Marie-Lou et Juliane à qui nous disons toute notre affection.

J'évoquais précédemment l'attention que les élus portent aux questions de la petite enfance pour préparer l'avenir de notre commune. La fin d'année permet également aux élus de témoigner toute leur considération aux aînés de notre commune. Depuis fort longtemps, le CCAS propose un cadeau de fin d'année à toutes les personnes de plus de 70 ans : faut-il un colis ou un repas? Les avis divergent. Les membres du CCAS ont donc décidé d'alterner. Une année colis, avec la distribution de friandises par les élus ce qui permet d'aller à la rencontre de nos aînés et de discuter avec des personnes qui ne sortent parfois que difficilement de chez elles. Une année repas, comme 2011, avec un repas offert par le CCAS et servi par les élus; c'est un moment différent de rencontres, de retrouvailles, l'occasion d'échanger, de bien manger, de rire et de jouer. Dans un cas comme dans l'autre, il est évident que la vocation de ce cadeau a évolué : loin de la vocation utilitaire de départ, l'objectif est aujourd'hui, indépendamment de la forme, de pouvoir rompre l'isolement et la solitude de certaines personnes et d'apporter à tous, en cette période de fête, convivialité et chaleur humaine. C'est bien la moindre des choses que nous devons à nos aînés! Belle année 2012 à tous

Pierre-Louis Fillet, maire

Infos municipales

Échos du conseil
page 2

Opération clocher
page 11

La vie du village

Ca s'est passé ici
page 14

Les associations
page 16

Histoire de la
salle des fêtes
page 19

Nouvelles de
l'autre rive
page 22

Agenda page 23

Infos page 24

ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, classées par thème, les principales décisions prises au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2011.

URBANISME

✓ REFONTE DE LA CARTE COMMUNALE

Les élus sont engagés dans un processus de refonte de la carte communale. C'est un document essentiel dans l'urbanisation de la commune puisqu'il définit les zones constructibles. L'actuelle carte date de 2007 et son évolution est devenue impérative (annulation partielle de certaines zones par un jugement du tribunal, volonté d'optimiser les réseaux nouvellement construits...). Le CAUE de la Drôme accompagne les élus dans la phase préliminaire qui conduira au recrutement d'un bureau d'étude. Plusieurs commissions urbanisme ont d'ores et déjà permis aux élus d'exprimer leur vision des choses. Pour eux, il s'agit «d'accompagner le développement démographique et économique de la commune en respectant le paysage et l'espace agricole et en optimisant les réseaux pour tenir compte des contraintes financières et techniques». Le CAUE a mis en garde les élus sur l'alourdissement des contraintes en matière d'urbanisme depuis les Grenelles de l'environnement.

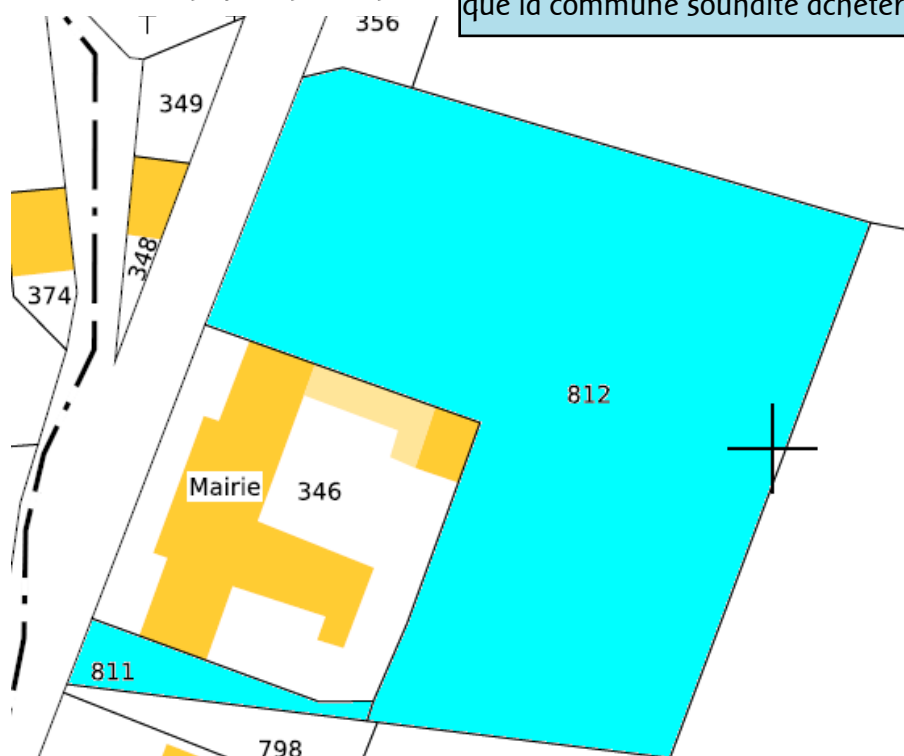
✓ ACQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DE LA MAIRIE

Dans le cadre d'un vaste projet d'aménagement du cœur du village, la commune envisage d'acquérir les terrains joutant le bâtiment de la mairie, c'est-à-dire les parcelles B811 et B812 appartenant à Mme Yvonne Christophe. A terme les élus souhaiteraient pouvoir maîtriser tous les terrains situés entre la mairie et l'ancienne Poste (grange Marcon incluse). Après négociations avec Yvonne Christophe, une entente a été trouvée. La commune a pour projet l'acquisition de ces 3 666 m² pour 80 000€ nets (85 000€ brut – 5 000€ de taxes payées par la pro-

priétaire à la commune). Les frais d'actes et tous les frais afférents seront supportés par la Commune. D'autre part, le Conseil sollicite auprès du Conseil Général de la Drôme une subvention au titre de la Dotation Cantonale 2012.



En foncé, les parcelles 811 et 812 que la commune souhaite acheter





FOCUS

AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ

*Aymeric Arnaud : construction d'un hangar agricole

EN COURS

Jean-Noël Drogue : aménagement d'une habitation avec extension d'une grange aux Combettes

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

*Nicolas Guillet : construction d'un balcon et création d'une ouverture
*Marie-Christine Poumot et Françoise Roubal : pose de deux velux en toiture et réfection de la toiture

*Jacques Rimey : construction d'un abri bois

*Jérôme Aussibal : aménagement d'un atelier dans un abri à fumier

DÉCLARATIONS PRÉALABLES EN COURS

*Denise Audemard : détachement de lot dans une parcelle (la Prette)

*Jean-Maurice Roche : extension d'un abri de jardin

CERTIFICAT D'URBANISME SIMPLE INFORMATION DÉLIVRÉ

*Yvonne Christophe : pour une habitation au village

✓ VIABILISATION DE LA PRETTE NORD

La propriétaire d'une parcelle de terrain de 6 500 m² située à la Prette Nord, classée en zone constructible a sollicité les élus afin d'envisager la viabilisation de cette zone et vendre des lots. Les élus ont apporté plusieurs réponses.

- Des travaux de renforcement de réseau électrique ont été réalisés en 2010 sur le secteur de la Madone. De nouveaux raccordements sont donc possibles. Les travaux seront sous maîtrise d'œuvre du SDED. Le raccordement électrique et le branchement en eau seront à la charge du propriétaire, comme cela est toujours le cas.

- Le réseau d'eau passe sous la voie communale qui dessert l'habitation Alain Blanc, au nord. C'est

donc à ce niveau que doit s'effectuer le branchement.

- Pour la voirie, en 2004, les élus avaient envisagé que la voie de desserte de la parcelle (jusqu'à l'entrée de l'habitation Coutier) soit empierrée aux frais de la propriétaire et goudronnée aux frais de la commune ; c'est la solution qui avait été retenue pour l'habitation Alain Blanc. Le conseil municipal a donc décidé d'honorer cet engagement ancien. Les élus demandent en outre un retrait de 2 mètres par rapport à la voie pour les clôtures, comme elle le fait pour toute demande d'alignement sur des voies communales et comme elle l'a fait pour le lotissement communal ; cette précaution permet notamment d'anticiper d'éventuels problèmes de déneigement (pour information, le

Conseil Général exige un retrait de 15 mètres pour les routes départementales). A terme, cette voirie pourrait devenir communale.

Un projet de découpage en lots est soumis au conseil. Les élus ont demandé qu'une bande de 6 mètres soit réservée pour un éventuel prolongement de la voie au sud. Les élus n'ont pas de projet précis mais préfèrent anticiper de futurs besoins en évitant tout «cul-de-sac».

La DDT a informé la mairie qu'un permis d'aménager devra être déposé par la propriétaire.

✓ RÉHABILITATION D'UNE GRANGE

Jean-Noël Drogue a déposé une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'une grange aux Combettes avec une extension de l'habitation dans une partie en ruine stabilisée. Les élus rappellent leur soutien à ce projet de restauration d'un bâtiment de style architectural typique du Vercors. Le hameau des Combettes est raccordé aux réseaux d'électricité et de téléphone mais n'est pas desservi par le réseau d'eau potable. Le pétitionnaire s'est engagé par écrit à ne pas demander le raccordement au réseau d'eau potable, que la commune pourrait par ailleurs refuser du fait du coût de ces travaux.

✓ TAXE D'AMÉNAGEMENT

A partir du 1er mars 2012, une nouvelle taxe d'urbanisme entrera en vigueur : la taxe d'aménagement. Cette taxe remplacera la TLE (taxe locale d'équipement), la taxe CAUE, la taxe ENS (Espace Naturel Sensible). La taxe sera constituée d'une part

communale et d'une part départementale.

Le fait générateur de la taxe est la délivrance d'une autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, non-opposition à déclaration préalable...

Le conseil municipal a donc dû délibérer pour instaurer cette nouvelle taxe. Les élus ont fixé un taux, modifiable chaque année, de 3,5% (contre 4% pour la TLE). Ce taux devrait permettre d'avoir des recettes équivalentes à celle de la TLE (la méthode de calcul a changé). Le taux devait être compris entre 1% et 5%. A compter de 2015, cette taxe remplacera la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) et la PRE (participation pour raccordement à l'égoût). Il sera alors possible pour les élus de voter des taux différenciés afin de répercuter les frais engagés sur chaque zone (réseaux, assainissement collectif...). Voir détail dans encart ci-contre.

VOIRIE- CHEMINS

✓ PONT DE LA BALME

Le Conseil Général de la Drôme a engagé des travaux de réfection du pont de La Balme qui se sont déroulés entre septembre et décembre. La route a été réouverte

ZOOM

CALCUL DE LA NOUVELLE TAXE D'AMÉNAGEMENT

Taxe d'aménagement = taux X surface de plancher X valeur forfaitaire (660€)

La surface de plancher est calculée à partir de la somme des surfaces de planchers closes et couvertes dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1.80 m définie à partir du nu des murs intérieurs des façades. Il n'y a plus de notions de surface habitable ; désormais même la surface du garage est taxée tout comme un abri de jardin

Un abattement de 50 % de la surface de construction est prévu pour :

- les 100 premiers m² de locaux à usage d'habitation principale
- les locaux d'habitations bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat.
- les locaux à usage industriel ou artisanal

Exonération de plein droit de la taxe pour : locaux d'habitation financés par un PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), constructions dont la surface est inférieure à 5 m², bâtiments agricoles...

à la circulation, après de multiples reports, fin novembre. Didier Lattard, maire de Rencurel a fait des propositions en matière de signalétique aux élus qui les ont acceptées : implantation des panneaux Département de l'Isère et de la Drôme sur le même mât avant le pont, côté St Julien, ainsi que le panneau d'entrée d'agglomération "Balme de Rencurel – Commune de Rencurel ". Un marquage zone 30 pourrait également être matérialisé sur le pont.

✓ CLASSEMENT DE VOIRIE

La voie qui dessert l'habitation Michel Gauthier aux Granges est également utilisée pour accéder au réservoir à incendie. Les ser-

vices de la direction des routes du département déneigent cette voie depuis de nombreuses années. M. Gauthier a donné son accord pour que cette route soit intégrée dans la voirie communale.

Les élus donnent également leur accord pour que la voie du lotissement communal Les Forilles soit classée voie communale.

✓ DENEIGEMENT NORD DE LA COMMUNE

La commune a lancé une consultation pour le déneigement des voies communales situées au nord de la commune (à partir du hameau de Piache jusqu'aux Granges). L'appel d'offre est infructueux. La commune va donc demander l'in-

tervention des équipes du service des routes du Département pour assurer la viabilité hivernale. C'est la SARL Blanc qui assure le déneigement des voies communales du sud.

✓ PROGRAMME VOIRIE

Les élus ont validé un programme de travaux pour la voirie communale en 2012 : il s'agira de poursuivre la réfection de la route des Albert, pour une somme de 11 500 euros HT (montant maximum subventionnable). Ce programme de travaux pourra être subventionné à 65 % par le Conseil Général de la Drôme, dans le cadre de la Dotation Cantonale Voirie 2012. Un devis détaillé sera demandé à Monsieur Thierry Gatto, des services de la DDT dans le cadre de la mission d'accompagnement ATE-SAT. L'appel d'offres sera de nouveau réalisé collectivement entre les 5 communes du canton.

✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC

A partir de 2015, de nouvelles normes d'éclairage public entreront en vigueur et nécessiteront un changement complet des lampadaires. Un devis sera demandé au SDED afin d'anticiper cette contrainte réglementaire et de commencer la mise aux normes des lampadaires.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

✓ RÉFECTION DE LA SALLE DES FÊTES

LES ÉLUS ONT DÉCIDÉ DE LANCER LE CHANTIER DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES. IL EST NÉCESSAIRE D'AMÉLIORER L'ISOLATION, L'ACCÈS, LA SONORITÉ ET PLUS LARGEMENT REDONNER À CET ÉQUIPEMENT UN COUP DE NEUF.

Le conseil souhaite maintenant lancer une étude sur l'extension, le réaménagement et la rénovation de la salle des fêtes communale. L'étude se compose d'une tranche ferme de la phase diagnostic jusqu'à l'avant-projet définitif puis d'une tranche conditionnelle engagée si les élus réalisent effectivement les travaux. Un appel d'offres a été lancé en septembre 2011. Quatre cabinets d'architectes ont répondu.

Une analyse des offres a été réalisée : 50% de la note concernait les aspects financiers, 50% les aspects techniques. Le classement est le suivant :

1. Daniel Bacquet
2. Philippe Mas
3. Pasqualon Architecture
4. Atelier Cube

C'est l'architecte Daniel Bacquet qui supervisera donc les travaux de rénovation : le montant de la tranche

ferme est de 4800 € HT, le % de la tranche conditionnelle de 6.5 % du montant des travaux

✓ ISOLATION MAIRIE

Dans le cadre du conseil action énergie auquel la commune a adhéré (la première année est financée par le Parc), le SDED a remis une première étude pour l'amélioration énergétique du bâtiment de la mairie et plus particulièrement des locaux de la mairie et des deux logements. L'école étant assez récente, elle n'entre pas dans l'étude. Les propositions d'amélioration consistent à isoler les murs par l'extérieur, isoler les plafonds et remplacer les menuiseries. Les travaux sont estimés à 51 000 euros et génère une économie annuelle de 2 880 litres de fioul. Dans l'hypothèse d'une réalisation de l'ensemble des travaux sur un an, le retour sur investissement est de 19 ans. D'autres scénarios ont été proposés. Le bâtiment de la crèche sera étudié prochainement par le SDED car les murs n'ont pas été isolés lors de la rénovation de 2008. Les élus disposent maintenant d'un diagnostic précis pour planifier ces travaux pour lesquels le SDED nous accompagnera.

✓ TRAVAUX A LA CRÈCHE

Des travaux d'extension et de rénovation de la crèche ont été réalisés en août-septembre, pour un montant de 15 281.47 euros HT, soit 18 276.65 € TTC. Ils ont consisté en la construction d'un accès sécurisé aux

combles, lesquels ont été isolés et transformés en bureau (avec la pose de deux velux). Une subvention a été allouée à la commune par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA, pour un montant maximum et exceptionnel de 80%. L'Association Les Vercoquins, gestionnaire de la crèche, propose en outre de participer au financement de ces travaux, sous forme de don à la commune, à hauteur de 2000 euros.

✓ SALLE DE RÉUNION

Afin de mieux gérer les nombreuses utilisations de la salle de réunion, les élus réfléchissent à la mise en planning pour le suivi de l'entretien ainsi que le rappel des conditions de son utilisation. Les élus réfléchissent en outre à baptiser la salle de réunion.

✓ BARRIÈRE MAIRIE

Suite aux dégradations anormales constatées sur les barrières posées devant la mairie, la Société SEREM propose que celles-ci soient reprises et repeintes par leurs soins (moyennant la prise en charge par la commune des frais d'expédition) ou alors que la peinture soit fournie à la commune pour qu'elle fasse elle-même les reprises. Sachant que la garantie est dépassée, même si la solution ne satisfait pas complètement les élus, c'est la deuxième proposition qui a été retenue.

✓ PANNEAU D'AFFICHAGE

Un nouvel emplacement doit être trouvé pour un

panneau d'affichage car les élus ne souhaitent pas le réinstaller sur la façade neuve du bâtiment de l'ancienne Poste. Il est proposé à cette fin de prolonger au sud le petit bâtiment de la bascule. La peinture murale, actuellement en place sous l'abri existant, sera remplacée par un panneau d'affichage fermé, destiné à l'affichage officiel de la Mairie.

✓ APPARTEMENT ECOLE

Depuis la fin décembre, c'est David Angelini, employé au Café Brochier, qui occupe l'appartement de l'école.

EAU - ASSAINISSEMENT

✓ VANNE AUX GRANGES

Les travaux sur le réseau d'eau aux Granges (pose d'une vanne après compteur facilitant les travaux sur le réducteur de pression) ont été réalisés conjointement avec les employés communaux de Rencurel au début du mois de novembre.

✓ BRANCHEMENT ALAIN DROGUE

La commune a réalisé à Ponson une extension de réseau d'eau pour desservir l'habitation d'Alain Drogue, reprendre les branchements de la maison de M. André Volle et de Daniel Blanc et poser une borne à incendie. Le coût total des travaux est de 14 149.60€ pour lesquels la mairie a obtenu 50 %

de subvention. La part de travaux concernant directement le raccordement eau de l'habitation d'Alain Drogue sera donc facturée au propriétaire.

✓ SINISTRE STATION D'ÉPURATION

La Commune a donné son accord au protocole transmis par les assureurs du cabinet Nicot et de l'entreprise Eiffage au sujet du litige les opposant à la mairie concernant l'affaissement d'un champ d'épandage à la station d'épuration du village. Les assurances verseront à la mairie la somme de 48 818€ ce qui lui permettra de faire réaliser les travaux de reprise du champ d'épandage, conformément au devis de la SARL Blanc.

ÉCOLE

✓ SALLE HORS-SAC

Un point d'étape sur la fréquentation de la salle hors sac a été réalisé. Depuis son ouverture, la fréquentation moyenne est comprise entre 4 et 5 enfants par repas. Les retours des parents, des enfants et de Maïté sont très bons. Rappelons que Maïté Vallet accueille entre 11h30 et 13h30 les enfants de l'école maternelle avec leur repas. Une inscription en mairie est obligatoire. La participation des parents pour ces 2 heures est de 2,5€. Maïté bénéficie d'un contrat aidé à hauteur de 70%.

Les élus ont en outre décidé de

BIENVENUE !!

Carole Henry (photo ci-contre), la nouvelle institutrice de Saint Julien pour la fin de l'année 2010-2011, est originaire de Lorraine et a enseigné pendant 12 ans en maternelle, dans la région lyonnaise. Elle habite depuis un an et demi à Saint-Agnan et occupait, jusqu' aux vacances de la Toussaint, un poste de remplaçante dans le Royans. Carole connaît déjà le regroupement scolaire St Martin-St Julien car elle était l'institutrice des CE2, CM1, CM2 l'année dernière, où elle avait réalisé avec succès le projet d'échange avec une école de Lyon. Elle se sent très à l'aise au milieu des petits et apprécie donc beaucoup de retrouver une classe de maternelle.

Bonne année scolaire Carole!

G.Ch



FONCTIONNEMENT MAIRIE

prendre en charge l'acquisition de deux barils de lessives pour couvrir les frais engagés par Maité pour le lavage du linge (torchons...).

✓ ACHAT DE MATÉRIEL



Cette année les élus ont décidé d'utiliser une partie de la subvention S.I.T.C.V.

pour l'achat de matériel audio-visuel pour l'école de Saint Julien.

Cette subvention, votée par les élus en début de mandat, permet d'aider les communes à équiper les écoles en matériel audio vidéos, à hauteur de 1500€ maximum (ce qui représente 80% de l'investissement Hors taxe).

En concertation avec l'institutrice, la commune a acheté : un video projecteur avec un écran de projection, 3 appareils photos numériques, 5 écrans plats d'ordinateurs, un poste radio-CD-MP3 et deux casques audio.

Total : 1971€ / Subvention : 1318€

A charge de la commune : 652€

✓ ASSURANCES COMMUNALES

Les élus ont décidé de réviser les contrats d'assurance, actuellement détenus par la SMACL. Groupama a été consulté et a transmis une proposition d'assurance pour la commune d'un montant global de 2 799€. La cotisation de la SMACL est de 4 536€ (une économie de plus de 1 700€). Une analyse attentive des deux propositions a montré que les propositions de Groupama étaient équivalentes à celles de la SMACL. Les clauses du contrat concernent l'assurance du camion Jumper (y compris pour les personnes qui le louent), l'assurance des bâtiments, réservoirs, les dommages aux biens, la responsabilité de la commune. Le nouveau contrat prend effet à compter du 1er janvier 2012.

✓ AGENCE POSTALE

Le fonctionnement de l'agence postale est régi par une convention entre la Poste et la commune. Un avenant est proposé : elle concerne le montant de l'indem-

unité versée par la Poste (revalorisé à 1070 euros), les horaires d'ouverture qui sont laissés désormais à l'appréciation de la commune et non plus imposés par la Poste, le montant des retraits sur CCP et livrets qui est augmenté.

✓ CNFPT / FORMATION

Le taux de cotisation versé par les communes au CNFPT (organisme qui organise les formations pour les agents des communes, gère les concours) a été baissé, par la loi, à 0.9 % au lieu de 1% de la masse salariale. Le président du CNFPT demande aux communes de soutenir le CNFPT en demandant le relèvement du taux de cotisation pour garantir l'accès à la formation. Le conseil municipal décide de soutenir la démarche. Cet organisme propose en effet de précieuses formations gratuites pour les agents et élus de nos petites communes.



De gauche à droite : Messieurs le sous-Préfet, le Préfet et le maire



SPORT - ANIMATIONS

✓ TENNIS

Les tarifs pour la saison 2012 sont votés (les mêmes que ceux de 2011) à savoir :

- Carte annuelle adulte : 10 €
- Carte annuelle famille : 20 €
- Carte annuelle hébergeur : 60 €

Il est acté que le court de tennis restera ouvert en permanence. En effet, la gestion de la clé pose des problèmes (clé non rendue, oubliée...).

✓ HERBOUILLY

Le conseil municipal approuve les tarifs d'accès à l'espace nordique d'Herbouilly proposés par le Département de la Drôme.

✓ FESTIVAL DE MUSIQUE

Plusieurs élus préparent un projet de festival de musique en juillet 2012, jour de la fête du village en étroite collaboration avec le Comité des Fêtes. Une demande de subvention sera sans doute adressée au Conseil Municipal.

✓ LA GRANDE RÉCRÉ

C'est probablement la commune de Saint-Julien

qui accueillera en 2012 la Grande Récré, grande fête de l'ensemble des Associations de Parents d'Elèves et des Ecoles du canton.

INTERCOMMUNALITE

✓ REFORME DES COLLECTIVITÉS

Le 11 octobre s'est tenue en mairie une réunion exceptionnelle du conseil municipal en présence de Monsieur le Préfet de la Drôme, Pierre-André Durand et de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Die, Michael Sibilleau. L'objet de la réunion était la réforme des collectivités. Nos deux invités souhaitaient présenter les raisons qui les ont conduits à proposer une fusion de la Communauté des Communes du Vercors avec celle du Royans. La réunion a été intéressante, les échanges ont été francs et courtois même si les positions des uns et des autres n'ont guère évolué. Messieurs le Préfet et le Sous-Préfet se sont vus offrir en fin de réunion quelques produits locaux, du fromage de la ferme d'Aymeric Arnaud ainsi que du foie-gras et du miel du Vercors. Une semaine plus tard, le 17 oc-

tobre, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé par 33 voix pour contre 9 abstentions un amendement des élus du Vercors demandant le maintien de la CCV sur son périmètre actuel. Le Schéma du Préfet était ainsi rejeté et le périmètre de la CCV préservé.

✓ FÊTE DU BLEU 2012

En 2012, la Fête du Bleu doit être organisée sur le canton de La Chapelle en Vercors. Devant l'ampleur prise par la fête au niveau de l'organisation à mettre en place et donc son impact financier sur le budget de la commune qui l'accueille, cette manifestation ne peut être portée que collectivement au niveau du canton.

Après diverses réunions avec les habitants, les représentants des associations et les élus des cinq communes du canton, la manifestation se déroulera à Vassieux en Vercors le 11 et 12 août 2012 ; la Communauté des Communes portera l'opération et apportera 10 000€ sur un budget prévisionnel pour Vassieux de 20 000€. Vassieux apportera 4 000€ et les quatre autres communes du canton 1 500€. Les élus de Saint-Julien ont accepté au nom de la solidarité cantonale et du fait de l'importance de cette Fête pour notre territoire. Astrid Blanc et David Bathier sont nommés référents au sein du Comité de Pilotage mis en place à la CCV (Pierre-Louis Fillet y siège en tant que président de la CCV).

✓ INFORMATION CCV

Afin que les élus non membres de la Communauté des Communes du Vercors soient mieux informés

des décisions et réflexions communautaires, il a été convenu que les comptes-rendus des conseils communautaires seront désormais envoyés à tous les conseillers et que des points d'information seront régulièrement proposés par les délégués communautaires.

DIVERS

✓ DEMANDE DE LA FNACA-Vercors

Les membres du Comité cantonal Vercors de la FNACA, présidé par Gabriel Veyret, ont sollicité le conseil municipal ; ils souhaitent perpétuer la mémoire des personnes tombées au combat en Algérie et qu'à cette fin une rue en porte le nom, ou qu'une stèle ou plaque commémorative soit érigée par la commune. Les élus répondent positivement à cette demande et proposeront la pose d'une plaque au monument aux morts de la Première Guerre mondiale qui contient déjà une plaque à la mémoire des morts de la Seconde Guerre mondiale. Il semble important aux élus que ce monument puisse permettre l'évocation des victimes de tous les conflits.

✓ COURRIER DES GRANGES

Les élus avaient été saisis par les habitants des Granges de problèmes dans la distribution du courrier, assurée par le facteur de Rencurel, donc par l'Isère. Les élus ont interpellé la Poste de la Drôme afin que ce soit désormais le centre

de La Chapelle qui assure la distribution, comme dans le reste de la commune de Saint-Julien. Après d'âpres négociations la direction départementale avait acté la nécessité d'un changement. Cependant, suite à une nouvelle réunion avec les habitants des Granges organisée en mairie le 8 décembre, une majorité des habitants a demandé que la distribution du courrier soit toujours assurée par le facteur de Pont en Royans, et qu'il n'y ait pas de changement. Beaucoup craignaient la lourdeur des changements d'adresse et des autres formalités à accomplir. Les élus n'ayant d'autres souhaits dans ce dossier que de satisfaire les habitants des Granges, la direction de la Poste sera donc in-

RAPPEL

RECENSEMENT AVIS DE PASSAGE !

Le recensement de la population de Saint-Julien aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012. Un agent recenseur, Charlotte Duprey, passera dans chaque foyer de la commune d'abord pour déposer le questionnaire fourni par l'INSEE puis pour le récupérer. L'ensemble des documents sera centralisé en mairie, sous contrôle de Delphine Grève, puis transmis à l'INSEE pour dépouillement et traitement. Nous connaissons alors le nombre officiel d'habitants. Nous vous rappelons que se faire recenser est une obligation et que les données sont conservées confidentiellement par l'INSEE.

formée qu'il convient d'abandonner la réorganisation projetée.

✓ RECENSEMENT 2012

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012 sur la commune de Saint-Julien. Delphine Grève est nommée agent coordonnateur. Charlotte Duprey a été recrutée comme agent recenseur par la mairie. L'INSEE verse à la mairie un somme forfaitaire pour la rémunération de l'agent recenseur.

✓ SÉMINAIRE MUNICIPAL

Un séminaire communal a été organisé le samedi 19 novembre durant toute la journée avec les élus et les deux secrétaires de mairie. Il a permis de lister tous les projets des élus pour la fin du mandat. Ces projets sont très variés et d'ampleurs diverses. Une analyse de la situation financière a également été proposée : avec, sur le budget principal, un fond de roulement théorique d'environ 110 000€, une capacité annuelle d'investissement d'environ 30 000€, un produit de vente des lots du lotissement non négligeable et une réelle capacité d'emprunt, la commune dispose de moyens ; la situation du budget eau est aussi satisfaisante. La commune devra habilement mobiliser ces moyens pour financer ses projets. Les élus devront donc arrêter des projets jugés prioritaires, déterminer leur financement et proposer des élus référents, les moyens à mobiliser et un planning prévisionnel.

✓ AMBROISIE

L'ambroisie est une plante très allergisante qui doit être détruite (arrêté préfectoral du 20 juillet 2011). Un référent communal doit

être nommé dans chaque village. Le référent ambroisie a pour mission de réaliser un repérage précis de la présence de la plante sur la commune pour obtenir son arra-

chage et de sensibiliser les habitants. Jean-Louis Gontier est nommé référent communal.

HOMMAGE A HÉLÈNE NEGREL

Les élus ont appris avec tristesse le décès d'Hélène Négre, institutrice de l'école de maternelle de Saint-Julien, survenu le lundi 17 octobre 2011. Les membres du conseil municipal présentent à ses filles Marie-Lou et Juliane ainsi qu'à Yann, leurs plus sincères et profondes condoléances et les assurent de toute leur affection.

Les obsèques d'Hélène ont eu lieu dans le sud de la France, à Rousset (Bouches-du-Rhône). Plusieurs personnes de Saint-Julien ont fait le déplacement. Néanmoins, du fait de l'éloignement, beaucoup d'autres n'ont pu participer à la cérémonie. Un moment de recueillement a été organisé entre les deux municipalités du RPI, à Saint-Julien, le samedi 12 novembre après-midi dans la cour de l'école, en présence de nombreux enfants, parents, collègues, amis, habitants, élus... Les maires de nos deux communes ont lu un message. Chaque participant a ensuite pu prendre la parole. Les enfants ont ensuite planté des pensées dans des pots pour symboliser la vie qui continue. Ce moment de rassemblement s'est achevé par un lâcher de ballons verts puis par un goûter.



EXTRAIT DU MESSAGE DES ÉLUS

« (...) Hélène est née en 1959 dans le sud de la France, dans cette Provence qu'elle aimait tant ; elle était arrivée dans le Vercors à l'occasion d'une classe de découverte alors qu'elle était encore jeune institutrice en poste à Pierrelatte. Les hasards de la vie et sa rencontre avec Yann l'avaient conduite à venir s'y installer et à demander sa mutation ; c'est ainsi qu'Hélène a rejoint le Vercors et qu'elle a enseigné dans de nombreux villages de notre canton, à Saint-Agnan, Saint-Martin, Saint-Julien. Dans le Vercors toujours, sont nées ses deux filles, Marie-Lou en 1996 puis Juliane en 2001. Hélène était institutrice à Saint-Julien depuis 2005. D'abord installée au hameau des Jaunes à Saint-Martin, elle occupait depuis 2009 le logement de l'institutrice, situé juste au-dessus de l'école.

Hélène nous laisse l'image d'une institutrice dévouée, investie, travailleuse, à l'image de sa classe qui restait souvent allumée tard le soir. Hélène c'était une présence agréable, des rencontres quotidiennes, à la photocopieuse, en mairie, dans l'école, autour d'un café. C'était des relations toujours franches et amicales, une grande gentillesse, un souci permanent des autres. (...) La concernant, Hélène était à l'inverse des plus discrètes, ne s'épanchant ni sur son métier ni sur les difficultés qu'elle pouvait y rencontrer. Hélène ne s'écoutait guère et avait cette pudeur, cette mesure qu'elle tenait sans doute de ses origines. (...) Votre présence témoigne aujourd'hui de l'attachement profond que nous avons envers Hélène et la place particulière d'une institutrice dans la vie communale ; ce métier l'a conduit à occuper une place centrale dans nos villages, une place parfois compliquée, avec un métier passionnant quelquefois éprouvant ; mais un métier qui fait aujourd'hui que le nom d'Hélène restera à jamais gravé au plus profond de la mémoire de dizaines d'enfants et qu'il sera demain fortement ancré dans nos souvenirs d'adultes car chacun de nous conserve au fond de lui le souvenir tenace d'un maître ou d'une maîtresse. La vie continue, les éclats de rire d'enfants ont de nouveau emplis cette cour de récréation, une nouvelle maîtresse, Carole, est arrivée, secondée par Christine ; la vie continue donc, de nouvelles aventures, des rires et des pleurs attendent nos écoliers mais jamais Hélène, ton nom, ta présence légère et nos souvenirs joyeux, ne s'effaceront de nos cœurs. »

OPERATION CLOCHER

Durant plusieurs semaines, cet automne, le clocher de l'église a été entièrement rénové. Des travaux délicats qui lui ont donné un nouveau visage et qui ont été suivis de près par les élus et l'architecte. Retour.

Démarrés avec un peu de retard fin septembre, les travaux de l'église se sont déroulés sans encombre cet automne. C'est l'architecte Daniel Bacquet qui a supervisé les travaux, lesquels ont été réalisés par l'entreprise Combier de La Motte-Fanjas et l'entreprise Indelec pour le paratonnerre. Compte tenu du caractère sensible de ces travaux en hauteur sur le plus ancien monument de Saint-Julien, l'architecte, l'entreprise et les élus ont multiplié les réunions de chantier au sommet du clocher pour prendre les décisions qui s'imposaient. Ces réunions «au sommet» ont permis aux élus de profiter de jolies vues de Saint-Julien et du Vercors, en dépit parfois du brouillard, du vent et de la pluie !

Décrépir et consolider

La première étape était cruciale car il s'agissait de décrépir le clo-



cher et de découvrir ainsi son état réel. L'architecte Bacquet avait prédit un état fort délabré et cela s'est révélé exact. Dès les premières tentatives de décrépage, il s'est avéré que la partie supérieure du clocher, la pointe, était beaucoup trop fragile et que les outils des ouvriers traversaient régulièrement la paroi. Un seul parement de pierre en tuf constitue



en effet cette pointe. L'entreprise a donc refusé de poursuivre dans ces conditions car elle craignait purement et simplement un effondrement de la pointe.

Il a donc été décidé de procéder à l'application d'un enduit trois couches à l'intérieur de la pointe afin de la consolider et d'éviter que des pierres glissent à l'in-



térieur et affaiblissement l'édifice. Le décrépissage a ensuite pu continuer dans de bonnes conditions.

Nouvel enduit

L'entreprise a expliqué que l'enduit ciment, matériau pourtant innovant dans les années 1960, avait, sur le long terme, dégradé le clocher et endommagé la pierre, complètement pourrie en certains endroits. Les corniches étaient aussi en mauvais état, ce qui générait des écoulements d'eau préjudiciables. L'entreprise a donc dû remplacer certaines pierres en taillant des blocs de tuf et reprendre également toutes les cor-



niches en les coiffant d'une protection en zinc.

L'état de la pierre a rendu impossible toute conservation des pierres apparentes, aux dires de l'architecte. C'est donc un nouvel enduit qui a été apposé sur l'ensemble du clocher. Pour le choix des nuances, l'architecte a conseillé une teinte claire, qui permette de trancher avec le reste de l'église (non rénové) et en prévision du temps et des intempéries qui feront foncer l'édifice.

Autres travaux

Les abat-sons ont tous été refaits à neuf ; les 4 ouvertures du som-



présence de l'échafaudage pour reprendre la girouette et le dispositif du paratonnerre. Avant les travaux, la girouette surmontait la croix et le paratonnerre, installé en contrebas de la pointe. L'ensemble de ces dispositifs a été réinstallé ensemble au sommet de l'église. La croix et le coq ont été rénovés et remis en place ; le coq a été réinstallé sur un dispositif permettant de tourner au vent et de ne pas se gripper. Un mât pour le paratonnerre coiffe l'ensemble, le tout étant plus ramassé, plus discret et esthétique.

L'entreprise Combier a profité de l'échafaudage pour resuivre la toiture de la nef.

Une fois ces derniers travaux terminés, l'échafaudage a été démonté, les points d'ancrage en façade repris, sous contrôle de l'architecte, les tuiles du chœur changées, le chantier nettoyé.

La plaque située en dessous de l'horloge n'a pas encore été restaurée. Elle devrait l'être rapidement avec la reprise des inscriptions originelles («Don de la famille Guillon - 1893») qui évoquaient la famille de Saint-Julien qui avait financé, en 1893 l'installation de la première horloge



met du clocher ont également été refermées comme elles avec des planches neuves.

Les élus ont aussi souhaité profiter de la



sur le clocher. L'association Saint-Blaise financera la restauration de cette plaque et monsieur Combier viendra la réinstaller dans les prochaines semaines.



Facture principale : 36 874 € HT
 Avenant Combier : 7 420 € HT
 Avenant Indelec : 3 524 € HT
 Honoraires Bacquet : 4 000 € HT
 Coût total 51 818 € HT
 Subventions (Conseil Général, réserve parlementaire, fondation du patrimoine...) : 40 200 €
 Don de l'association de Saint-

Blaise : 7 000 €
 Portage de la TVA : 10 156 €

Les élus engageront peut-être au printemps, une deuxième phase de travaux sur l'église : beaucoup plus modestes, ceux-ci devraient permettre de reprendre le chœur, les génoises et de nettoyer certains contreforts.

Une illumination permanente du clocher est aussi souhaitée par des habitants et élus. Grâce à Jacques Coutier (de la Madone) et Alain Chatelan, une installation provisoire, à l'intérieur du clocher, a permis de tester le rendu. Une décision sera donc prise lors du prochain conseil municipal.

Bilan financier et suite des travaux



Les travaux du clocher ont permis à certains habitants de nous livrer leurs souvenirs sur les anciens travaux réalisés sur l'église. D'autres ont même pu retrouver d'anciennes photographies. C'est le cas de Jacques Rimey de la Martelière, qui nous a transmis cette photo des travaux des années 1960.

>> LA VIE AU VILLAGE

CA S'EST PASSE ICI...

Petite rétrospective photos sur quelques événements de cet automne, défilé du 11 novembre, repas des anciens, décorations et conte de Noël à l'église...

Le défile du 11 novembre



Le repas de Noël du CCAS



Pose des décorations de Noël



Le repas du Club Les Jonquilles



Le conte de Noël à l'église



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Comme dans chaque numéro, *Lou Becan* ouvre ses colonnes à toutes nos associations communales. Tribune libre pour chacune d'entre elles.

La FNACA-Vercors

Président : Gabriel Veyret



Le comité de la FNACA du canton de la Chapelle en Vercors, a organisé cette année son assemblée générale à Saint Julien en Vercors le 19 octobre 2011.

Le Président demande une minute de silence en mémoire de tous les collègues disparus, dont le président national Wladyslas Marek et le président départemental Emile Dorey. Le bureau est réélu sans trop de changement. Après un tour de table sur le programme 2011-2012, nous nous mettons d'accord sur plusieurs questions.

Le rassemblement du 19 mars 2012 aura lieu à Saint Agnan, avec un petit changement sur l'organisation par rapport aux années antérieures. Le dépôt de gerbe aura lieu à 17h et le repas habituel qui nous réunit tous se fera exceptionnellement le

samedi 24 mars à midi.

Pourquoi ce changement ? En effet, il s'avère que le 19 mars 2012 commémore le 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et nous sommes tous appelés à défiler à Valence le 19 mars au matin.

J'insiste pour que le maximum de combattants AFN se rende à Valence. Un car ou un mini bus selon le nombre d'inscrits, sera mis à disposition et pris en charge par notre comité. Une information sera diffusée en temps voulu par l'organisation. N'oublions pas que 30 000 de nos collègues sont morts en Algérie et beaucoup d'autres seront marqués à vie par ce qu'ils ont vu et vécu.

Ainsi pour ne pas oublier, pour que nos familles, nos enfants se souviennent, nous demandons aux 5 communes du Vercors de nommer une place ou une rue du 19 mars.

A ce jour, le canton compte encore 68 adhérents.

Groupe Patrimoine du Vercors

Présidente : Yvette Rouveyre



L'assemblée générale du Groupe Patrimoine du Vercors a été l'occasion de faire un bilan de l'activité de notre association :

- 2011 a vu la parution du n°2 de notre feuille de chou « Patrimoine en Vercors ». 900 exemplaires ont été distribués dans l'ensemble du canton.

Quelques exemplaires sont encore disponibles.

- Des carnets de reproduction de cartes postales et photos anciennes ont été réalisés et seront mis en vente à l'occasion de mani-

festations locales.

- Le recueil de témoignages sur la vie passée de notre canton a été poursuivi. Plusieurs interviews ont été réalisées en 2011 ; ils seront publiés dans *La Gazette* au fur et à mesure de leurs transcriptions.

Plusieurs projets importants vont également être mis en œuvre.

Suite à un appel lancé par l'association VESPA de Vassieux, le GPV va travailler avec ce groupe afin de mettre en place une photothèque informatisée. Dans un premier temps, nous allons traiter les documents que nous avons déjà en notre possession pour construire et acquérir la

méthode de rangement et de classification la plus adéquate. Nous sollicitons donc toutes les personnes intéressées par un tel projet et en possession de documents pour compléter nos domaines de recherche.

Nous avons également réfléchi à la possibilité de mettre en place des projets structurants mettant en jeu l'ensemble des communes du canton :

- Une réflexion a été engagée autour du thème des moulins, qu'ils soient à vent (Vassieux) ou à eau (les autres communes).

- Un autre thème de travail possible est centré sur la guerre 14-18, avec bientôt le centenaire de sa déclaration. Un gros travail a déjà été fait sur ce thème



avec les cahiers répertoriant les Poilus du plateau Morts pour la France, illustrés de photos de leur tombe et des lieux des combats où ils ont péri, ainsi que de divers documents prêtés par leurs descendants (lettres, diplômes, carnets de route).

Si ces thèmes vous intéressent, si vous en avez d'autres à proposer, si vous possédez des photos, des documents intéressants le patrimoine de notre canton, n'hésitez pas à contacter le Groupe Patrimoine :
 Yvette Rouveyre : 04 75 45 52 25
 Jean-Luc Des-tombes : 04 75 45 52 36

L'Amicale Sportive et Culturelle

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 2011

A 10 h30, l'assemblée générale peut commencer le quorum étant atteint : 19 /30 adhérents

BILAN SAISON 2011 :

- Compte rendu d'activités :

L'objectif permanent de l'association est de permettre la pratique des boules au plus grand nombre (tarifs pratiqués), en donnant autant d'importance à l'activité loisir qu'à celle de compétition.

Nombre d'adhérents des années précédentes

2005 : 25	2008 : 32
2006 : 27	2009 : 31
2007 : 28	2010 : 30

Cette saison le club enregistre 30 adhérents.

Nos membres ont pu participer à :

- une pratique de loisir :

*Entraînements les Dimanches après-midis et certains samedis : nous étions souvent quatre

équipes sur les jeux. Hors saison, nous avons également eu de belles parties.

*Repas de la Saint Blaise et tournoi de coinche le 5/02/2011 : 45 participants

*Repas de fin de saison le 28/10/2011 : 40 participants

- une pratique de compétition :

*Concours des sociétaires : 15 participants

*Concours de pétanque : 40 participants

*Concours de boules avec repas : 27 joueurs et 26 convives au repas.

Le 29 octobre : nettoyage et hivernage des installations.

- Bilan financier :

Notre trésorerie est bénéficiaire cette année encore, comme elle a été tout au long des 6 années précédentes.

Cette année, une participation financière exceptionnelle de 30 euros a été octroyée pour le repas de fin de saison. 26 adhérents en ont bénéficié (780 euros).

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau exécutif :

Tous les adhérents présents à l'AG auraient aimé que notre Président, Jean Louis Gontier renonce à présenter sa démission. Nous le remercions pour son investissement sans faille et pour son enthousiasme.

Démission du trésorier Armand Zmirou, qui œuvrait depuis 2005 auprès de Jean Louis Gontier. Nous les remercions pour leur dévouement au service de l'amicale.

A l'unanimité les membres du nouveau bureau ont été nommés:

Présidente : Mme Corinne Bonney,

Vice-président : M. Gérard Gerboud,

Secrétaire : M. Gabriel Veyret,

Secrétaire Adjoint : M. Jean Pierre Faure,

Trésorier : M. Alain Chatelan,

Trésorier Adjoint : M. Alain Feugier.

RÈGLEMENTS ET PRÉVISIONS POUR LA SAISON 2012 :

La cotisation annuelle a été maintenue à 12 € avec une invitation.

La cotisation pour une journée est de 2 €.

La gratuité pour les enfants mineurs est reconduite.



Les tilleuls vont être élagués par une entreprise. Un rendez-vous doit être pris. Les volontaires seront les bienvenus pour ramasser et évacuer les branchages.

Nous maintenons notre ligne « investissement » pour l'entretien des jeux.

Rappel important : il est de mise que l'enjeu d'une partie est de 2 euros payé par le perdant, ceci correspondant au règlement des 2 boissons.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

5 février 2012 : Repas de Saint Blaise ouvert à tous les habitants (prix du repas: 22€, et pour les membres de l'Amicale et du Club Les Jonquilles 20€). Repas suivi d'une coinche.

Réservation obligatoire avant le 29 janvier 2012.

15 juillet 2012 : Concours des sociétaires à 14 h. Les non-adhérents peuvent participer à ces

2 manifestations en s'acquittant de la cotisation journalière de 2 euros.

11 août 2012 : Concours Open de Pétanque à 14 heures

15 août 2012 : Concours Open de Boules à 9 H 30 et un repas vers 12h30

12 heures, clôture de l'assemblée générale.

Cette réunion s'est poursuivie, pour les personnes qui le désiraient, par un repas chez « Brochier » à Saint Julien en Vercors.

L'association des parents d'élèves des écoles

Président : Christophe Verstraeter

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'APE, association des parents d'élèves des écoles de Saint-Julien et de Saint-Martin, un nouveau bureau a été élu, ainsi qu'un nouveau président, qui a succédé à Christelle Ranc.

Voici la liste des personnes qui composent le nouveau bureau de l'APE

Président : Chistophe Verstraeter

Vice Président : Mathieu Ilunga-kakunde

Trésorière : Gaëlle Bertino

Vice trésorière : Eve Allier

Secrétaire : Valérie Rance

Une vente de chocolat aura lieu à Pâques.



HISTOIRE DE LA SALLE DES FÊTES

Alors que la rénovation de la salle des fêtes va bientôt commencer, retour sur l'histoire de ce lieu important pour la vie de nombreux habitants de notre village.

par Françoise Chatelan-Glénat

Cohabitation difficile et souci de la jeunesse :
2 bonnes raisons de construire une salle des fêtes.

Toute la vie festive du village : séances récréatives, bals, arbres de Noël, concours de cartes, cinéma, s'est déroulée pendant des décennies dans la salle de la mairie, à laquelle on adjoignait pour l'occasion, la salle des archives, les toilettes actuelles et le secrétariat à droite de l'entrée. Les portes en bois amovibles actuelles sont encore là pour en témoigner.

Exiguïté du lieu, installation et désinstallation du matériel - notamment de la scène-, sécurité toute relative, gêne sonore pour les instituteurs, tout cela rendait la cohabitation de plus en plus difficile.

Or, en 1946, naît le mouvement associatif d'Éducation Populaire des jeunes : les Foyers Ruraux, avec pour instigateur un député socialiste François Prigent. (Voir encart).

Dès 1947, l'idée d'une construction d'un Foyer Rural commence sérieusement à occuper l'esprit de la municipalité, notamment du maire, Monsieur Joseph Bonnard.

En mai, la municipalité porte à la connaissance des administrés un projet d'achat de 200 m² de terrain, auxquels s'ajoutent 100 m² en 1948. « Terrain d'un tènement régulier situé le long du chemin allant de Saint-Julien à Valchevrière et appartenant à Léon Glénat ».

Une enquête « commodo et incommodo » a lieu sous la responsabilité d'un commissaire- enquêteur nommé par le Préfet : Monsieur Paul Michel, maire de Saint-Martin. Celui-ci doit recueillir les observations des habitants concernant cette éventuelle acquisition. Aucune remarque n'est signalée.

ZOOM

QU'EST-CE QU'UN FOYER RURAL ?

L'action de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux et de ses membres est guidée par cinq principes qui réaffirment l'engagement citoyen des associations d'éducation populaire ancrées dans les territoires.

- Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité ;
- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative ;
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle, dans la continuité historique des fondateurs de l'éducation populaire ;
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques, ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie ;
- Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus en aidant à « vivre ensemble ».

Aussitôt, le maire confie le projet de construction à l'architecte DPLG, Monsieur André Demire, résidant à Saint-Agnan (cabinet à Grenoble). Celui-ci établit immédiatement un avant projet et un devis : 6.000.000 frs. Puis, tout s'arrête. Aucune nouvelle démarche ne semble effectuée.

Autour des années 50, Monsieur Georges Berthuin président de l'amicale sportive, accompagné de quelques jeunes, demande, au cours d'une séance de Conseil Municipal, la construction d'une salle des fêtes. Est-ce cette intervention qui relance le processus (maire : Monsieur Louis Reboulet)? Toujours est-il qu'en Mars 1952, suite à la demande du maire, une liste de formalités à accomplir



pour créer une association dite « Foyer Rural » est adressée à la mairie. Une telle association – outre le côté éducatif- permettait d'obtenir des subventions.

On fait les comptes :

- 1 400 000 frs prévus en 1952 pour la construction
 - 1 400 000 frs prévus pour une adduction d'eau non réalisée et reportés sur la construction après autorisation du préfet.
 - 2 200 000 frs pris sur les 3.000.000 frs d'excédent de 1951
 - Et un emprunt de 1 000 000 frs.
- Finalement, les 6 000 000 frs sont trouvés.



En mars 1952, après plusieurs rectifications de l'avant-projet et l'achat supplémentaire de 107m², le projet définitif est adopté, et la demande de permis de construire effectuée.

Le 14 mai 1952, le conseil municipal et les conseillers techniques (dont Monsieur Demire) procèdent à l'adjudication des travaux par soumission cachetée, travaux divisés en quatre tranches.

Les entreprises retenues :

- * Gros œuvre : Entreprise Léon Rimey de Saint-Julien
- * Plomberie : Entreprise Monaci de La Chapelle
- * Électricité : Entreprise Lambertton de La Chapelle
- * Peinture : Entreprise Pinet

D'autres s'y ajoutent : Entreprise Cives

(vitrierie), Entreprise Gaudillot (staff) etc...

Le 19 juillet 1952, les travaux commencent ! En mai 1953, après Louis Reboulet, Georges Berthuin (maire) prend le relais de la construction tout en travaillant comme maçon à l'Entreprise Léon Rimey. Le 27 avril 1954, il signe un premier procès-verbal de réception des travaux, puis le définitif, le 1er décembre 1954.

Quelques détails en font une salle des fêtes belle et fonctionnelle. On se souvient : le rideau de scène « à la Grecque » en satin vert ignifugé avec deux pendillons de chaque côté et un baldaquin (montant : 80.000 frs), une cabine de projection et un écran, des coulisses avec cabines d'habillage, une fosse de



souffleur (malheureusement vite inutilisable à cause des eaux de ruissellement).

Entre temps, le 11 avril 1954, les habitants de Saint-Julien, en présence du préfet Perrot-Pradier, inaugurent leur salle des fêtes, avant même la réception officielle des travaux !

Pour l'occasion, enfants de l'école et adultes préparent pièces de théâtre et chants avec l'aide des instituteurs, Monsieur et Madame Bertrand. Après un vin d'honneur, un repas préparé par Madame Louise Bonnard, est servi à la colonie « La Clémentine », actuellement maison de la famille Argoud-Puy.

Au fil des années, certaines municipalités effectuent des travaux d'entretien et d'aménagement. Quelques exemples :





* Municipalité de Georges Drogue : remplacement du poêle à bois par une chaudière à mazout.

* Municipalité avec Maryse Fillet : achat et remplacement des rideaux (scène et fenêtres) ; pose de boiseries avec René Rimet ; peintures avec l'aide d'un chantier de jeunes ; achat de tables et de chaises.

Même s'il n'y eut jamais de Foyer Rural à Saint-Julien, on peut particulièrement saluer les maires ruraux qui, tout de suite après guerre, ont été sensibles aux aspirations des jeunes. Cette salle des fêtes, « la plus belle du Vercors » disaient certains, a permis à toutes les générations, et permet encore de vivre de beaux et grands moments.

Les années ont passé ; normes et matériaux ont

évolué. Il est temps de refaire à cette vieille dame une beauté plus fonctionnelle. Ainsi, dans l'esprit de ceux qui lui ont donné naissance, nous continuerons à favoriser avec elle, un « vivre ensemble », sur fond de culture et de loisirs.



Cette photographie a été publiée dans le précédent numéro de Lou Becan, mais des erreurs se sont glissées dans la légende. Nous la republions donc avec cette fois-ci la légende complète. Sur cette photo, prise dans les années 1945, figurent de nombreuses personnes de Saint-Julien, qui jouaient une pièce de théâtre.

1er rang de gauche à droite : Louis Berthoin, Albert Achard (en blanc), Léon Glénat, André Rozan, Marcel Repellin, Henri Fillet, Monsieur Helman, instituteur // 2e rang de gauche à droite : Pierre Lattard, Henri Borel, Jean-Marie Augustin, Henri Idelon, Robert Lattard // Au fond : Jacky Veyret, Janine Gerboud (épouse Gontier), Marcelle Fillet (épouse Blanc), Robert Blanc, Georges Rimet, Gabriel Veyret, Marius Pascal



DES NOUVELLES DE L'AUTRE RIVE !

Lou Becan ouvre ses colonnes à notre voisin d'outre Bourne, Rencurel. Dans ce numéro, c'est le ski club de Rencurel qui nous présente la station de ski du col de Romeyère.

STATION DES COULMES

Ski alpin Ski de fond
Snow-board Raquettes
Snow-blade Luge

**Pour 15€ =
LOCATION + FORFAIT
JOURNEE ENFANT**

possibilité de cours de ski avec des moniteurs diplômés

restauration rapide sur place nouveauté : 2 parcours découverte des sports d'hiver hébergement en refuge

FOYER DE FOND de Prestes
3660 PRESLES
www.de-pont-en-voisins.com — <http://rencurel.sud-gresivaudan.org/>

FOYER DE FOND et SKI CLUB
Col de Romeyère — 3660 RENCUREL
Téléphone : 04.76.39.96.62
rencurel.skiclub@gmail.com

mercredis après-midi, les weekends et les vacances scolaires.

Les remontées mécaniques et la location de ski sont totalement gérées par l'association du Ski Club de Rencurel. Actuellement, nous travaillons afin de vous proposer, tout au long de l'hiver, de nombreuses activités : descentes aux flambeaux, nocturnes, concours de sculptures sur neige, enquête policière. Nous avons même invité le Père Noël à tester nos pistes et à offrir des friandises à ceux qui le croiseront ...

Les pistes réservées à la pratique du ski nordique sont toutes tracées dans les deux styles : classique et skating. Il existe deux départs pour une cinquantaine de km de pistes : Patente (accès depuis Presles - le Faz ou depuis Mallevall) et le Belvédère (accès depuis Rencurel - Col de Romeyère).

Pour plus de renseignements sur le site internet : <http://rencurel.sud-gresivaudan.org/> ou par mail rencurel.skiclub@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver sur les pistes de ski. L'association du Ski Club de Rencurel

La station familiale du Col de Romeyère située à Rencurel, vous propose un ensemble d'activités pour profiter de la neige dans un espace 100% naturel et convivial. Les pistes de ski alpin sont situées au Col de Romeyère (Rencurel). Ce domaine familial offre la possibilité aux petits, comme aux grands, de pratiquer chacun son style (ski alpin, snowboard, snowblade ou luge), avec des petits prix accessibles à tous ! Le domaine skiable, composé de trois remontées mécaniques et six pistes, est ouvert les



BONNE ANNÉE 2012!

A VOS AGENDAS! JANVIER-MAI

Date	Lieu	Manifestation
Le 4 janvier à 14h	Salle de réunion	Inscription au club des Jonquilles
Le 11 janvier à 14h	Salle de réunion	Galette des rois du Club des Jonquilles
Le 14 janvier à 18h	Salle de réunion	Voeux de la municipalité aux habitants suivis d'un apéritif
Le 16 janvier à 20h	Mairie	Conseil municipal
Le 18 janvier à 9h30	Salle de réunion	Réunion du Club Les Jonquilles
Du 19 janvier au 18 février		Recensement de la population sur la commune de Saint-Julien-en-Vercors
Le 1er février à 14h	Salle de réunion	Assemblée générale du Club Les Jonquilles
Le 5 février à 12h	Salle des fêtes	Repas de la Saint Blaise suivi d'une coinche, organisé par l'Amicale Sportive et Culturelle
Le 13 février à 20h	Mairie	Conseil municipal
Du 10 au 26 février		Vacances scolaires d'hiver
Le 3 mars à 14h	Salle des fêtes	Concours de coinche du Club Les Jonquilles
Le 12 mars à 20h	Mairie	Conseil municipal
Le 19 mars à 17h	Saint-Agnan, monument aux morts	Défilé et dépôt de gerbe organisé par la FNACA
Le 23 mars à 20h	Salle des fêtes de St Martin en Vercors	Concours de coinche de l'APE de St Julien et St Martin
Le 16 avril à 20h	Mairie	Conseil municipal
Le 20 mai à 20h	Mairie	Conseil municipal
Le 2 juin à 12h	La Chapelle Salle polyvalente	Bal et repas dansant organisé par la FNACA Inscriptions auprès de Gabriel Veyret : 04 75 45 50 39

ETAT-CIVIL

Octobre 2011 - Décembre 2011

Naissance

* Damien et Mathias Drogue, nés le 22 novembre à La Tronche, fils de Astrid Blanc et d'Emmanuel Drogue. Les élus de Saint-Julien adressent leurs plus sincères félicitations à Astrid, conseillère municipale de notre commune, pour cet heureux événement ainsi qu'à son compagnon, Manu.

Décès

* Hélène Négrel, institutrice, décédée le 17 octobre à l'âge de 52 ans. .

INFORMATIONS PRATIQUES



Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique. Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture. Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

Portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile existe pour les personnes âgées ou malades. Renseignements à la CCV au 04 75 48 24 70

Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h. Attention, modification des jours d'ouverture possible en cas de congés. Vérifiez l'affichage. Tel : 04 75 45 52 23 Fax : 04 75 45 52 91 Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr Site : stjulienvercors.fr Permanence du maire : sur rendez-vous.

Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17
Docteur Vincke (Saint-Agnan) : 04 75 48 10 14
Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29
Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70
Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54
Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h. Inscription préalable obligatoire
Contact au 04 75 45 51 09

Déchetterie intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h
jeudi de 10h à 11h30 et de 13h30 à 16h
et samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h.
Renseignements 04 75 48 24 70.

Médiathèque intercommunale à La Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h.
Renseignements au 04 75 48 15 92.
Adhésion annuelle de 10€.

Club des Aînés Ruraux Les Jonquilles

Tous les mercredis à 14h, rencontre hebdomadaire des Aînés Ruraux à la salle communale de réunion de Saint-Julien

Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors
Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet
Ont participé à ce numéro :
Michèle Bonnard, Françoise Chatelan, Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Delphine Grève et Pierre Hustache ainsi que Joël Berthuin et Jacques Rimey (photos).
N° ISSN : 1632-2797
Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.